

Actualités de l'ORMR : Nouveaux critères d'admissibilité des résidents aux soins à domicile, planification de l'évacuation et service d'ascenseur, rappel de l'ouverture des candidatures aux Prix d'excellence aux résidents exceptionnels (4 juillet 2024)

Nouveaux critères d'admissibilité des résidents pour bénéficier de soins à domicile

L'année dernière, le gouvernement de l'Ontario a lancé [Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes](#). Les Services de soutien à domicile et en milieu communautaire ont fusionné pour former un nouvel organisme de service, [Santé à domicile Ontario](#), qui fonctionnera comme une succursale de Santé Ontario.

Santé à domicile Ontario a apporté des modifications à ses critères d'admissibilité aux soins à domicile concernant l'ensemble des Ontariens et des Ontariennes, y compris les résidents des maisons de retraite. Tandis que certaines régions ne constateront aucun changement, celles dont les évaluations étaient auparavant plus généreuses verront des changements à l'égard des **nouveaux résidents**. Les résidents actuels continueront de recevoir leurs services actuels; cependant, les nouveaux résidents ayant des besoins similaires pourront ne plus être admissibles aux soins à domicile. Les résidents dont les services de soins à domicile sont interrompus pendant de plus de 14 jours feront l'objet d'une réévaluation.

L'ORMR encourage les titulaires de permis/exploitants et les membres du personnel à diffuser le [Profil des patients adultes recevant des soins à domicile de soutien à la personne fournis par Santé à domicile Ontario](#) auprès des résidents, des membres de la famille et des mandataires spéciaux.

Rappel concernant les plans et procédures : Planification de l'évacuation et service d'ascenseur

L'ORMR aimerait informer les titulaires de permis et les exploitants des exigences en matière d'évacuation énoncées à l'[art. 24 du Règl. de l'Ont. 166/11](#). Les titulaires de permis/exploitants doivent disposer du plan d'évacuation de la maison de retraite sous forme écrite et expliquer clairement aux résidents à quoi s'attendre si/lorsque l'établissement doit être évacué. Pour obtenir de l'aide en vue de favoriser des évacuations réussies, l'ORMR recommande aux établissements de suivre le [module d'aide à la conformité sur la planification des mesures d'urgence](#) ou de communiquer avec le service d'incendie local.

En outre, lorsqu'ils procèdent à des évacuations ou dispensent des soins, les titulaires de permis/exploitants et les membres du personnel des maisons de retraite doivent envisager des solutions de rechange au cas où les ascenseurs ne fonctionneraient pas, en particulier pour les résidents qui ont besoin d'une aide à la marche et à la mobilité. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la conformité en ce qui concerne les ascenseurs, consultez la section sur les appareils élévateurs du [site Web de l'Office des normes techniques et de la sécurité](#) (en anglais uniquement).

Les plans d'évacuation des maisons de retraite doivent être évalués et mis à jour une fois par année. Si vous avez des questions au sujet de la planification de l'évacuation, veuillez envoyer un courriel à info@rhra.ca ou composer le 1 855 275-7472.

Proposez une résidente ou un résident pour le Prix d'excellence aux résidents exceptionnels!

L'ORMR accepte les candidatures jusqu'au **mercredi 31 juillet 2024**. Ce prix annuel récompense une résidente ou un résident qui a significativement amélioré la qualité de vie des autres résidents et des membres de la communauté. Les titulaires de permis/exploitants et les membres du personnel des maisons de retraite sont encouragés à proposer des candidatures dans le cadre du prix afin de célébrer une résidente ou un résident d'exception et de saluer ses contributions.

Si vous connaissez une résidente ou un résident qui a changé la vie de ses semblables et de sa communauté, [déposez votre formulaire de mise en candidature pour le Prix d'excellence aux résidents exceptionnels](#).

Si vous avez des questions, ou aimeriez proposer une candidature par courriel, communiquez avec nous à l'adresse communications@rhra.ca.